

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional  
JUILLET 2013**

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA  
POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE : VERS L'INNOVATION SOCIALE :**

- **DEVELOPPEMENT DE FILIERES STRATEGIQUES POUR  
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FRANCILIENNE :  
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**
  
- **SENSIBILISATION A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET  
A L'INNOVATION SOCIALE : COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DES LACS DE L'ESSONNE (91),  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PLAINE COMMUNE  
(93), FABRIQUE A INITIATIVES (77), COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE PLAINE CENTRALE (94)**



Chapitre 939 « Action économique »  
Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales »  
Programme 191003 « Economie sociale et solidaire »  
Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire »

### *Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
Annexe au rapport .....	6
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS FILIERE IAE .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS - SENSIBILISATION .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE « SENSIBILISATION A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET A L'INNOVATION SOCIALE » .....</b>	<b>74</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 15 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 401 225 € d'autorisations d'engagement prélevées sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013.

L'ensemble des opérations présentées dans ce rapport relève de la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale, votée par délibération [CR n°93-12 du 22 novembre 2012](#).

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation d'un programme d'action pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Île-de-France à hauteur de 246 925 €.

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) reconnue comme une filière stratégique pour l'ESS francilienne a été soutenue pour partie jusqu'à décembre 2012 dans le cadre de conventions sectorielles. La nouvelle politique votée en novembre 2012 a créé un nouveau cadre d'intervention qui permet de soutenir plusieurs structures pour la mise en œuvre d'un programme d'action commun de développement de la filière. COORACE Île-de-France coordonne le programme d'actions présenté. Il est accompagné des partenaires suivants :

- L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI),
- L'Association Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economie en Île-de-France (ARDIE),
- Le Conseil National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ),
- Chantier Ecole Île-de-France,
- La Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

Ce programme d'action a pour axes de développement :

- la structuration et le changement d'échelle de la filière
- le développement économique de la filière
- Impulser des pratiques d'innovation sociale dans les structures d'IAE

Ce programme regroupe 11 actions présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

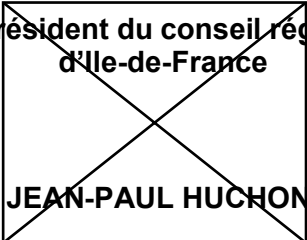
Ce rapport vous propose en outre de participer à la réalisation de 4 opérations au titre de la Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale réparties comme suit :

- Programme « La part de l'économie sociale et solidaire dans le projet de territoire des Lacs de l'Essonne » porté par la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne pour un montant de 50 000 € de subvention régionale,
- Programme « Promotion de l'ESS et accompagnement de la coopération économique territoriale, leviers de développement endogène » porté par la Communauté d'agglomération Plaine commune pour un montant de 50 000 € de subvention régionale,
- Programme « La Fabrique à initiatives Sud Seine-et-Marne » porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Sénart pour un montant de 50 000 € de subvention régionale,
- Programme « Développement de l'Economie Sociale et Solidaire à Plaine Centrale » porté par la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale pour un montant de 4 300 € de subvention régionale.

Ce rapport propose enfin l'approbation d'une convention type pour la Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**



**JEAN-PAUL HUCHON**

## **Annexe au rapport :**

## Développement de la filière Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Les réseaux de l'IAE, membres du G.R.A.F.I.E (Groupe Régional des Acteurs franciliens de l'Insertion par l'Economique), vous présentent leur programme d'actions pour développer la filière IAE en Ile-de-France.

**L'insertion par l'activité économique** est née à la fin des années 1970 à l'initiative de travailleurs sociaux et acteurs de la société civile en réponse au chômage de masse et à ses conséquences. Les expériences d'insertion par le travail apparaissent rapidement comme un moyen efficace de **lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle**.

La loi de lutte contre les exclusions (1998) et la loi de cohésion sociale (2005) ont inscrit les différentes formes de structures de l'IAE dans le code du travail.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique a pour mission de permettre aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi en leur proposant des mesures d'accueil et d'accompagnement. L'IAE permet de mobiliser des **contrats de travail** pour des personnes en difficulté, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'objectif est que les personnes bénéficiaires puissent **réintégrer durablement le marché du travail** et plus généralement, se réinsérer pleinement.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) utilisent un support de production comme outil de **formation, de réinsertion sociale et professionnelle**. Elles fournissent à leurs salariés un **contrat de travail classique**, sur une **période volontairement limitée**. Elles mettent également en place des modalités spécifiques d'accompagnement socioprofessionnel

Ces SIAE ont une vocation d'insertion socioprofessionnelle mais sont aussi des entreprises qui produisent des richesses commercialisables, permettent l'émergence de nouvelles activités, le développement du lien social et du territoire.

Les SIAE couvrent des branches aussi différentes que le bâtiment, le nettoyage, l'entretien d'espaces verts, la restauration, les emplois familiaux, des services dans le tertiaire... Elles conjuguent obligatoirement **rentabilité économique** et **plus-value sociale**

Elles ont, par la coopération avec les collectivités, avec les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques de leurs territoires, réussi à ramener vers l'emploi des centaines de milliers de personnes qui en étaient éloignées. Elles développent des partenariats permettant de mieux répondre aux besoins du territoire et des demandeurs d'emploi. 39 % d'entre elles ont répondu à un marché public.

Le territoire joue un rôle important sur le projet des SIAE. Elles se créent et se pérennisent en fonction des **besoins sociaux et économiques du territoire**.

Les SIAE ont une **plus-value sociale et écologique** importante. Elles créent richesse et lien social sur leur territoire d'intervention.

**Il existe 4 grands types de SIAE** : les entreprises de travail temporaire d'insertion **ETTI**; les entreprises d'insertion **EI**; les associations intermédiaires **AI**; les ateliers et chantiers d'insertion **ACI**.

En 2010, la région l'Ile-de-France est dotée de **496 structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE) dont 246 ACI, 155 EI, 81 AI, 14 ETTI. Parmi ces structures, 30 sont des régies de quartier (RQ). L'IAE s'adresse à des personnes qui rencontrent des **difficultés professionnelles** (chômage de longue durée, faible qualification...) **et sociales** (logement, santé, mobilité, environnement familial...). Ces structures font travailler **28 250 salariés en insertion soit 6167 ETP**.

Le taux d'accès à une SIAE confirme le besoin urgent de développer l'offre d'insertion. Les publics prioritaires sont inégalement représentés : 38% de Chômeurs de Très Longue Durée, 29% d'allocataires du RSA et 4% de travailleurs handicapés.

La répartition hommes/femmes au sein des SIAE dépend des activités réalisées : au total 52% d'hommes dans les SIAE franciliennes.

Pour **accompagner les SIAE** dans ces nouvelles pratiques, les têtes de réseau effectuent un travail de terrain auprès de leurs adhérents en les accompagnant dans l'amélioration de leur pratique, leur professionnalisation et leur développement

### **Cibles et partenaires du programme**

- Les partenaires institutionnels (actuels et potentiels).
- Les 496 SIAE d'Ile de France (fédérées et non fédérées).
- Les partenaires privés (actuels et potentiels).
- Les entreprises
- Les collectivités Locales
- Les têtes de réseaux SIAE départementales et régionales
- Les 500 encadrants techniques à certifier
- Les porteurs de projets de SIAE
- Les acteurs de la finance solidaire
- Les administrateurs, bénévoles, salariés permanents SIAE
- Des réseaux de l'ESS
- Des clubs d'entreprises et réseaux d'entreprises

### **Axes de développement proposés**

**Axe 1 : la structuration et le changement d'échelle de la filière**

**Axe 2 : le développement économique de la filière**

**Axe 3 : Impulser des pratiques d'innovation sociale dans les structures d'IAE**



**PROJET DE DELIBERATION****DU****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERS L'INNOVATION SOCIALE**

Développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne

Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération cadre n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ; La politique régionale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire : vers l'innovation sociale ; Investissement régional dans des fonds RSE ;
- VU** La délibération n° CP 13-376 du 30 mai 2013 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2013 ;
- VU** Le rapport CP 13-570 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 : « Développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne »**

Décide de participer au titre du dispositif Développement de filières stratégiques pour l'Economie Sociale et Solidaire francilienne, au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 246 925 € au total, réparti comme suit :

<b>Axes de développement du secteur</b>	<b>Pilote de l'action</b>	<b>Actions</b>	<b>N° IRIS</b>	<b>Subvention régionale</b>
	COORACE IDF	Animation	13012918	6 000 €
Axe 1	Coorace IDF	A1 - Action de promotion de l'IAE	13012926	13 500 €
	ARDIE	A2 - Action de mobilisation durant le mois de l'ESS	13012931	14 800 €
	CHANTIER école IDF	A3 - Professionnalisation des encadrants techniques	13012932	37 600 €
	CHANTIER école IDF	A4 - Journées thématiques	13012933	15 000 €
Axe 2	UREI IDF	B1 - Développement de l'offre d'insertion et des relations économiques des SIAE	13012934	43 000 €
	ARDIE	B2 - Production d'outils audiovisuels favorisant le recours à la mise à disposition des salariés en insertion	13012935	16 800 €
	FNARS	B3 - Accompagner et promouvoir le développement économique des SIAE en activant les dynamiques "d'achats socialement responsables"	13012936	28 100 €
Axe 3	Coorace IDF	C1 - Accompagner au changement par une démarche de développeur de territoire solidaire	13012937	27 600 €
	UREI IDF	C2 - Développer l'innovation sociale dans les SIAE	13012938	21 025 €
	CNLRQ	C3 - Valoriser les emplois d'Avenir	Année 2	Année 2
	FNARS	C4 - Rapprocher les SIAE et les entreprises classiques afin de promouvoir des pratiques socialement innovantes pour l'intégration dans l'emploi des personnes en parcours d'insertion	13012939	23 500 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 13-376 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne de la Commission permanente du 30 mai 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 246 925 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 : « Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale »**

Décide de participer au titre du dispositif Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, au financement des projets détaillés en annexe 3 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de subventions, réparti comme suit :

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>ACTION</b>	<b>N° IRIS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION REGIONALE</b>
Communauté d'agglomération Plaine Commune	Promotion de l'ESS et accompagnement de la coopération économique territoriale, leviers de développement endogène	13012921	50 000 €
Communauté d'agglomération Plaine Centrale	DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A PLAINE CENTRALE	13013917	4 300 €
Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne	La part de l'économie sociale et solidaire dans le projet de territoire des Lacs de l'Essonne	13012889	50 000 €
Maison de l'emploi et de la formation de Sénart (MDEF)	La Fabrique à initiatives Sud Seine-et-Marne	13012974	50 000 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par l'article 3 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 154 300 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

### Article 3 :

Approuve la convention-type relative au dispositif Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale en annexe 4 de la présente délibération.

### Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

n°Iris	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
Développement de filières stratégiques pour l'ESS			
13012918	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ANIMATION - COORACE IDF	COORACE ILE DE FRANCE	01/01/2013
13012926	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A1 - COORACE IDF	COORACE ILE DE FRANCE	01/01/2013
13012931	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE	ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	01/01/2013
13012932	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A3 6 CHANTIER ECOLE IDF	CHANTIER ECOLE IDF	01/01/2013
13012933	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A4 - CHANTIER ECOLE IDF	CHANTIER ECOLE IDF	01/01/2013
13012934	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B1 - UREI IDF	UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE FRANCE	01/01/2013
13012935	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B2 - ARDIE	ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	01/01/2013
13012936	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B3 - FNARS IDF	FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE	01/01/2013
13012937	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C1 - COORACE IDF	COORACE ILE DE FRANCE	01/01/2013
13012938	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C2 - UREI IDF	UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE FRANCE	01/01/2013
13012939	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C4 - FNARS IDF	FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE	01/01/2013

n°Iris	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale			
13012889	LA PART DE L'ESS DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DES LACS DE L'ESSONNE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE	01/07/2013
13012921	PROMOTION DE L'ESS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE TERRITORIALE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT ENDOGENE	COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINES COMMUNE	01/07/2013
13012974	LA FABRIQUE A INITIATIVES SUD SEINE-ET-MARNE	MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)	01/01/2013
13013917	DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A PLAINES CENTRALES	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINES CENTRALES DU VAL DE MARNE CAPCVM	26/03/2013

JEAN-PAUL HUCHON

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	11/07/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-570	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012918 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ANIMATION - COORACE IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R33837 - COORACE ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	6 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
12 000,00 €	TTC 50 %	6 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	13012926 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A1 - COORACE IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R33837 - COORACE ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	13 500,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
27 500,00 €	TTC 49,09 %	13 500,00 €	

<b>Dossier :</b>	13012931 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0001266 - ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	14 800,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
45 000,00 €	TTC 32,89 %	14 800,00 €	



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	11/07/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-570	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012932 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A3 6 CHANTIER ECOLE IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32752 - CHANTIER ECOLE IDF		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	37 600,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
111 000,00 €	TTC	33,87 %	37 600,00 €

<b>Dossier :</b>	13012933 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A4 - CHANTIER ECOLE IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32752 - CHANTIER ECOLE IDF		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
30 900,00 €	TTC	48,54 %	15 000,00 €

<b>Dossier :</b>	13012934 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B1 - UREI IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R18315 - UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	43 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
147 076,00 €	TTC	29,24 %	43 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	11/07/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-570	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012935 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B2 - ARDIE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0001266 - ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 800,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
45 000,00 €	TTC 37,33 %	16 800,00 €	

<b>Dossier :</b>	13012936 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B3 - FNARS IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R17227 - FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	28 100,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
63 013,00 €	TTC 44,59 %	28 100,00 €	

<b>Dossier :</b>	13012937 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C1 - COORACE IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R33837 - COORACE ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	27 600,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
55 600,00 €	TTC 49,64 %	27 600,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	11/07/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-570	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012938 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C2 - UREI IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R18315 - UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	21 025,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
42 050,00 €	TTC 50 %	21 025,00 €

<b>Dossier :</b>	13012939 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C4 - FNARS IDF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R17227 - FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	23 500,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
60 361,00 €	TTC 38,93 %	23 500,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS :</b>	246 925,00 €
---	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012889 - LA PART DE L'ESS DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DES LACS DE L'ESSONNE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1953 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE		
<b>Localisation :</b>	CA LES LACS DE L'ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
100 000,00 €	TTC 50 %	50 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	11/07/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-570	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13012921 - PROMOTION DE L'ESS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE TERRITORIALE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT ENDOGENE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
<b>Localisation :</b>	CA PLAINE COMMUNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
100 000,00 €	TTC 50 %	50 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	13013917 - DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A PLAINE CENTRALE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R24134 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE CAPCVM		
<b>Localisation :</b>	CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 300,00 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
8 600,00 €	TTC 50 %	4 300,00 €	

<b>Dossier :</b>	13012974 - LA FABRIQUE A INITIATIVES SUD SEINE-ET-MARNE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R19891 - MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
159 651,09 €	TTC 31,32 %	50 000,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale :</b>	154 300,00 €
---	--------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 91 - 191003 - 19100301 :</b>	401 225,00 €
--	--------------

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS  
FILIERE IAE**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012918</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ANIMATION - COORACE IDF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	12 000,00 €	50,00 %	6 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>6 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COORACE ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 17 RUE FROMENT  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Bernard ROUX, Président

Objet : La Coorace est une fédération de structure d'insertion par l'activité économique

Date de publication au JO : 18 janvier 1995

N° SIRET : 40020765000047

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Le programme de développement de la filière de l'Insertion par l'Activité Economique est mis en oeuvre par les 6 têtes de réseaux régionales représentatives de l'IAE en Ile-de-France. Le COORACE Ile-de-France se charge de coordonner le collectif multipartenarial et de coordonner l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du programme.

**Description :**

Le coordinateur assure les missions suivantes visant au bon déroulement du programme d'actions multipartenarial :

Coordination du projet

- Consolider et harmoniser les données du programme (élaboration/suivi/bilan)
- Effectuer le suivi technique et financier du projet
- Organiser et animer les réunions de coordination technique
- Communiquer toutes les informations relatives au projet aux réseaux
- Elaborer des outils partagés de suivi et reporting.

Etre l'interlocuteur du Conseil Régional

- Assumer les relations techniques avec le financeur
- Organiser et animer le comité de pilotage
- Communiquer/informer le collectif

#### Moyens mis en œuvre :

1 déléguée régionale

1 assistante réseau

Salle de réunion

Support pédagogique et outils de suivi

#### Intérêt régional :

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	11 350,00	94,58%
Location (salle, matériel), logistique, consommables, frais postaux - telecom	650,00	5,42%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	6 000,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	6 000,00	50,00%
Total	12 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2013	6 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2011	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012926</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A1 - COORACE IDF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	27 500,00 €	49,09 %	13 500,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		13 500,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COORACE ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 17 RUE FROMENT  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Bernard ROUX, Président

Objet : La Coorace est une fédération de structure d'insertion par l'activité économique

Date de publication au JO : 18 janvier 1995

N° SIRET : 40020765000047

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 1 : Structuration et changement d'échelle de la filière

Action A1 : Promotion de l'Insertion par l'Activité Economique

**Description :**

Les réseaux de l'IAE souhaitent communiquer d'une seule voix à l'aide d'une palette d'outils adaptés, afin d'être plus visible auprès des partenaires institutionnels opérationnels, des partenaires sociaux, des porteurs de projets et du grand public et de promouvoir et valoriser la filière IAE.

L'objectif est de diffuser des informations sur la filière et valoriser l'offre de services des SIAE auprès du grand public, des entreprises et des autres filières, des partenaires institutionnels.

Les outils et outils de promotion développés en inter-réseaux vont permettre de :

- Trouver une identité visuelle commune et partagée
- Uniformiser les outils de communication (lisibilité externe et crédibilité auprès des partenaires)
- Faire connaître l'IAE et la valoriser en Île-de-France
- Nouer des partenariats qui amélioreront la visibilité des SIAE
- Informer les SIAE des actions menées par les réseaux (GRAFIE) dans le cadre du programme

A cet effet, des outils de communication (plaquettes, flyers, newsletter,...) uniformisés seront réalisés avec l'élaboration d'une charte graphique partagée. Un travail sur les messages communs adaptés aux publics-cibles sera effectué pour améliorer l'impact des actions de promotion. Il est également prévu la participation à des forums/colloques pour augmenter la visibilité de l'IAE auprès du grand public et des professionnels.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

Graphiste

Chargé de communication

Déléguée régionale

Assistante réseau

Salle de réunion

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Les actions et outils de communication vont permettre de promouvoir l'IAE (acteurs, enjeux, atouts) auprès des partenaires institutionnels, des acteurs socio-économiques, du grand public.

L'action permettra également de faire connaître le programme auprès des SIAE.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	19 250,00	70,00%
Prestations externes (dont conseil, communication, évènementiel, ...)	7 500,00	27,27%
Charges de structure	750,00	2,73%
Total	27 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF	13 500,00	49,09%
AUTOFINANCEMENT	4 000,00	14,55%
ETAT	5 000,00	18,18%
FONDATION	5 000,00	18,18%
Total	27 500,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2013	13 500,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2011	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012931</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	45 000,00 €	32,89 %	14 800,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		14 800,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Adresse administrative : 1 CITE DE PARADIS  
75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42062221900012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 1 : Structuration et changement d'échelle de la filière

Action A2 : Visibilité de l'IAE pendant le Mois de l'ESS

**Description :**

L'objectif est d'organiser une mobilisation d'envergure régionale lors du Mois de l'ESS pour des actions de

communication coordonnées sur tout le territoire francilien. La combinaison de multiples actions dans le cadre du Mois de l'ESS permettra d'accroître la visibilité de l'IAE francilienne.

L'ARDIE, en coordination avec l'action A1 du programme, se charge tout au long de l'année de :

- Mobiliser le plus grand nombre de SIAE franciliennes autour d'action(s) commune(s) afin qu'elles se les approprient sur leurs territoires, et ainsi s'inscrire dans la dynamique du Mois de l'ESS
- Animer la démarche en incluant les acteurs des territoires et notamment les comités départementaux de l'IAE
- Identifier les outils de communication et/ou événements les plus pertinents pour sensibiliser les différents acteurs concernés pour le mois de l'ESS (distribution de tracts dans les lieux publics, notamment les gares ; visites de SIAE ; association avec des événements locaux identifiés...)
- Assurer le suivi de la mobilisation des SIAE
- Assurer la diffusion et la promotion de la mobilisation (relations presse)
- Mettre en œuvre une création de contenus de manière participative
- Outiller les structures et s'assurer de leur mobilisation le jour J
- Témoigner de la participation des acteurs (collecter les reportages, photos, articles, animer d'un blog sur l'action, etc.)

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- 0,25 ETP (Délégué Générale)
- 0,15 ETP (Assistante)

Moyens matériels :

- Bureau de l'association / salle de réunion pour accueillir les réunions
- Location de salles pour réunions avec différents partenaires (SAIE, entreprises, facilitateurs, etc.)
- Moyens bureautiques (ordinateurs, imprimante, etc.)
- le site internet (forum de discussion).

Charges de structures calculées selon la formule suivante :  
budget de l'action/budget de la structure=0,2

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

### **Public(s) cible(s) :**

Publics-cibles et partenaires :

- L'ensemble des 496 SIAE de l'Ile de France, adhérentes et non adhérentes à un réseau
- Entreprises franciliennes
- Collectivités territoriales
- Grand public
- Réseaux IAE départementaux et régionaux
- Structures et réseaux ESS

### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	24 686,00	54,86%	Région IDF	14 800,00	32,89%
Prestations externes (dont formation, conseil, communication, évènementiel)	13 388,00	29,75%	AUTOFINANCEMENT	10 200,00	22,67%
Charges de structure	6 926,00	15,39%	Fondations et entreprises	20 000,00	44,44%
Total	45 000,00	100,00%	Total	45 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	14 800,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	15 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012932</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A3 6 CHANTIER ECOLE IDF</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	111 000,00 €	33,87 %	37 600,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>37 600,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CHANTIER ECOLE IDF  
 Adresse administrative : 61 RUE DE LA CHAPELLE  
75018 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Objet : - Regrouper l'ensemble des acteurs du chantier-école, et d'actions dites de formation production, de chantiers d'insertion, de chantiers de production et autres appellations qui se reconnaissent dans la charte;  
 - Mener toutes actions répondant aux besoins et aux attentes de ses membres, en particulier en matière d'échanges d'expériences et de valorisation des pratiques;  
 - Mener des actions commune d'intérêt local, départemental et régional;  
 - Faire respecter la charte [...].

Date de publication au JO : 21 janvier 2001

N° SIRET : 43865975700027

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 1 : Structuration et changement d'échelle de la filière  
 Action A3 : Professionnalisation des encadrants techniques

### **Description :**

L'objectif de l'action proposée par Chantier-Ecole IDF est de favoriser la professionnalisation des encadrants techniques des SIAE franciliennes en favorisant l'accès à la certification professionnelle ETAIE (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique - niveau IV).

Au sein des SIAE, les missions des encadrants techniques sont complexes et participent pleinement du développement de l'activité de l'entreprise. Tantôt au cœur de l'intervention sociale eu égard aux populations qu'ils encadrent, ils sont tout autant confrontés aux exigences de l'entreprise : contraintes de productivité, rationalité économique, réactivité dans le rapport au client, respect des commandes et des cahiers des charges, et des délais, relation à la concurrence...

Or seuls 10% environ des encadrants techniques possèdent la certification professionnelle.

Fort de ces constats et pour préparer au mieux les SIAE aux enjeux à venir, Chantier-Ecole IDF propose trois actions pour favoriser l'accès des encadrants techniques franciliens au titre ETAIE, quelle que soit la SIAE employeuse :

- la préparation au titre ETAIE complet avec le démarrage d'une promotion/an.
- la mise en place de la formation ETAIE sous forme modulaire avec des modalités adaptées aux contraintes des SIAE
- le déploiement de l'accès à qualification par la VAE

Chantier-Ecole IDF assure :

- la coordination et la mise en place des sessions de formation
- la communication et la diffusion de l'offre auprès des réseaux, de leurs membres et des SIAE non fédérées. Il est particulièrement important d'informer ces dernières sur l'accès à la certification et l'intérêt du titre ETAIE pour leurs salariés et l'activité de l'entreprise
- l'élaboration d'un format de formation modulaire compatible avec les besoins des SIAE, principalement les entreprises d'insertion, après enquête auprès des différents réseaux et au plus près des territoires
- l'accompagnement des candidats à la VAE

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

- la coordinatrice ETAIE : 0,6 ETP
- le suivi administratif et comptable : 0,1 ETP
- les deux organismes de formation et les formateurs en sous-traitance (ANDESI et COORACE formation national)
- l'équipement en local bureau et matériels

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action :

Les 496 SIAE de l'Ile-de-France et leurs encadrants techniques non certifiés (environ 500)

Partenariats :

- Les réseaux membres du GRAFIE



- les collectifs départementaux IAE
- les institutions publiques (Etat, collectivités, ...)
- les organismes de formation accrédités

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	43 000,00	38,74%
Prestations externes (dont formation, communication)	60 000,00	54,05%
Charges de structure	6 500,00	5,86%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	1 500,00	1,35%
Total	111 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF	37 600,00	33,87%
AUTOFINANCEMENT	73 400,00	66,13%
Total	111 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2013	37 600,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	140 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012933</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A4 - CHANTIER ECOLE IDF</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	30 900,00 €	48,54 %	15 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		15 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CHANTIER ECOLE IDF  
 Adresse administrative : 61 RUE DE LA CHAPELLE  
75018 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Objet : - Regrouper l'ensemble des acteurs du chantier-école, et d'actions dites de formation production, de chantiers d'insertion, de chantiers de production et autres appellations qui se reconnaissent dans la charte;  
 - Mener toutes actions répondant aux besoins et aux attentes de ses membres, en particulier en matière d'échanges d'expériences et de valorisation des pratiques;  
 - Mener des actions commune d'intérêt local, départemental et régional;  
 - Faire respecter la charte [...].

Date de publication au JO : 21 janvier 2001

N° SIRET : 43865975700027

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 1 : Structuration et changement d'échelle de la filière  
Action A4 : Journées thématiques

**Description :**

Afin de soutenir le développement des SIAE en Ile-de-France, les réseaux membres du GRAFIE proposent une programmation de rencontres professionnelles et échanges de pratiques. L'objectif est de diffuser les éléments de veille de l'écosystème (informations qualifiées) et de professionnaliser les SIAE sur des thématiques structurantes pour le développement/la consolidation de leur activité.

Sous la forme de journées ou de demi-journées, ces rencontres collectives permettent d'aborder des thématiques liées à l'activité quotidienne de la SIAE et, d'autre part, d'échanger et partager à propos des pratiques, actions et outils mis en œuvre.

Exemples de thèmes abordés : projet social et politique de la structure, gouvernance de la SIAE, développement de nouveaux projets et activités, éléments de veille juridique, économique et sociale de l'écosystème.

Chantier-Ecole IDF a pour rôle de :

- construire un programme de rencontres sur la base des besoins des SIAE, de leurs salariés et administrateurs
- communiquer et diffuser le programme auprès des participants potentiels, des différents partenaires et des réseaux
- organiser les rencontres professionnelles
- adapter le programme après enquête auprès des SIAE

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens affectés Humains et logistiques

- l'animatrice associative, sur la base d' 0,33 ETP
- le suivi administratif et comptable sur la base d'0,1 ETP
- les différents modes de communication (mail et courriers) pour diffusion des journées proposées
- la participation d'intervenants
- l'équipement en local bureau et matériels
- les supports pédagogiques utilisés

**Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

**Public(s) cible(s) :**

Cette action s'adresse de multiples acteurs de la filière IAE, à savoir :

- 496 SIAE franciliennes, adhérentes et non adhérentes à un réseau
- leurs 3 495 salariés permanents et 1 571 bénévoles
- Des porteurs de projets ou des personnes en recherche de travail dans le secteur de l'IAE
- partenaires institutionnels, accompagnateurs et financeurs

Partenaires de l'action :

- des formateurs et organismes spécialisés sur les thématiques abordées
- Les membres du GRAFIE
- les collectifs départementaux IAE
- les réseaux nationaux
- insitutions publiques

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	15 000,00	48,54%
Prestations externes (dont formation, communication, évènementiel)	8 000,00	25,89%
Charges de structure	6 400,00	20,71%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	1 500,00	4,85%
<b>Total</b>	<b>30 900,00</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	15 000,00	48,54%
AUTOFINANCEMENT	6 900,00	22,33%
ETAT	9 000,00	29,13%
<b>Total</b>	<b>30 900,00</b>	<b>100,00%</b>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	140 000,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>140 000,00 €</b>

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012934</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B1 - UREI IDF</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	147 076,00 €	29,24 %	43 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		43 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE  
FRANCE

Adresse administrative : 12 RUE DE LA LUNE  
75002 PARIS 02

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : 16 mai 2011

N° SIRET : 33271260300064

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 2 : Développement économique de la filière

Action B1 : Développement de l'offre d'insertion et des relations économiques des SIAE

**Description :**

Le développement économique de la filière IAE passe à la fois par l'augmentation de l'offre d'insertion et du niveau d'activité des SIAE franciliennes.

A cet effet, l'UREI propose de réaliser :

- un accueil-information-accompagnement des porteurs de projet d'activités d'insertion pour favoriser et faciliter la phase d'émergence et de création de nouvelles structures ou de nouvelles activités. L'UREI organisera régulièrement des rencontres collectives et individuelles et s'appuiera sur des outils pédagogiques pour diffuser une information qualifiée et adapter l'accompagnement à l'avancement des projets.

- des actions de professionnalisation pour les SIAE et leurs dirigeants sur les leviers de développement économique : relations commerciales, marketing, gestion financière et comptable (outils, prévention des risques),...

- le développement du site [www.entreprenons-ensemble.fr](http://www.entreprenons-ensemble.fr) comme support au développement de l'activité économique des SIAE franciliennes. Sur la base d'un annuaire mis à jour et qualifié, le site permet de présenter l'offre de biens et services des SIAE franciliennes et constitue ainsi un outil de référence pour dynamiser les relations entre SIAE et acheteurs publics et privés. L'animation autour du site permet également d'initier et de favoriser les partenariats entre l'IAE et les acteurs économiques (entreprises, fédérations, branches...) et diffuser les bonnes pratiques et expériences réussies.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

Chargé de mission : 0,25 ETP

Déléguée adjointe : 0,28 ETP

Délégué Régional : 0,6 ETP

Assistante : 0,31 ETP

Charges de structure calculées au prorata des ETP mobilisés sur l'action (=36% des ETP totaux)

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action :

Les porteurs de projets de SIAE

Les SIAE Franciliennes

Les entreprises classiques, bailleurs sociaux, donneurs d'ordre, services achats et toutes structures intermédiaires facilitant leur contact

Partenariats mobilisés sur l'action :

- Les réseaux régionaux et locaux IAE

- Acteurs économiques : Entreprises (Grands comptes et PME), Réseaux d'entreprises et d'employeurs (CGPME), Chambres consulaires, Syndicats de branche

- Acteurs du financement et de l'accompagnement de la création et développement d'activités

- Acheteurs publics et privés et leurs réseaux

- Institutions

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRES ET CHARGES)	85 883,00	58,39%	Région IDF	43 000,00	29,24%
Prestations externes (dont formation, conseil, communication, évènementiel)	37 768,00	25,68%	AUTOFINANCEMENT	14 076,00	9,57%
Charges de structure	17 837,00	12,13%	ETAT	70 000,00	47,59%
Impôts et taxes directement liés à l'opération	5 588,00	3,80%	Département 75	20 000,00	13,60%
Total	147 076,00	100,00%	Total	147 076,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	43 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	60 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	45 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012935</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B2 - ARDIE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	45 000,00 €	37,33 %	16 800,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		16 800,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Adresse administrative : 1 CITE DE PARADIS  
75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42062221900012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 2 : Développement économique de la filière

Action B2 : Production d'outils audiovisuels favorisant le recours à la mise à disposition des salariés en insertion

**Description :**



L'objectif est de favoriser le recours à la mise à disposition des salariés en insertion en entreprise ce qui facilite le retour à l'emploi des salariés en insertion et dynamise les relations entre SIAE et entreprises classiques.

La mise à disposition de personnels en insertion par des associations intermédiaires dans des entreprises classiques permet de mieux préparer et de sécuriser le retour à l'emploi durable des salariés en insertion. Cet outil permet également de nouer des relations pérennes entre SIAE et entreprises classiques, sur la base de l'offre de services des SIAE qui sont à la fois des partenaires commerciaux et des viviers de recrutement qualifié pour les entreprises classiques.

Pour être réussie, une mise à disposition nécessite d'être préparée en amont : communication et information sur l'IAE (sens enjeux, ses salariés, son offre), travail pour lever les a priori vis à vis des salariés en insertion, modalités et facteurs-clés de succès de la mise à disposition, ... Les supports audiovisuels se révèlent être efficaces pour sensibiliser les entreprises classiques et surtout leurs salariés, pour convaincre à avoir recours à la mise à disposition et pour assurer une meilleure intégration des salariés en insertion au moment de leur prise de poste.

Les supports audiovisuels permettront aux SIAE de se concentrer sur les modalités contractuelles et opérationnelles de la mise à disposition et de rendre plus efficace les échanges.

Cette action permettra plus largement de diffuser des informations sur le secteur de l'IAE et de valoriser la variété de ces outils d'insertion.

L'ARDIE aura pour missions de :

- Diffuser des supports audio-visuels lors des rencontres avec les entreprises
- Susciter des occasions de projection des supports lors de réunions collectives permettant d'introduire les échanges entre représentants d'AI et fonctions clés des entreprises (représentants des service RH, Achat, chargés et conducteurs d'opération, etc.)
- Participer et animer des réunions d'information collectives auprès des différents publics visés dans l'entreprise (RH, achats, chargés d'opération, conducteurs de travaux)
- Produire et diffuser des outils pour les AI et pour les entreprises, notamment des supports audiovisuels témoignant de la mise à disposition de personnel en insertion au sein des entreprises

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

- 0,40 ETP au total
- Location de salles
- Bureau de l'association / salle de réunion pour accueillir les réunions
- Moyens bureautiques

Charges de structures calculées selon la formule suivante :  
 $\text{budget de l'action} / \text{budget de la structure} = 0,2$

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action:

- 496 SIAE d'Ile-de-France, notamment 79 associations intermédiaires pour l'utilisation des supports audiovisuels
- entreprises franciliennes

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	24 686,00	54,86%	Région IDF	16 800,00	37,33%
PRESTATIONS EXTERNES	13 388,00	29,75%	AUTOFINANCEMENT	17 200,00	38,22%
Charges de structure	6 926,00	15,39%	ETAT	3 300,00	7,33%
Total	45 000,00	100,00%	Fonds européens	7 700,00	17,11%
			Total	45 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	16 800,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	15 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012936</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B3 - FNARS IDF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	63 013,00 €	44,59 %	28 100,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>28 100,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE

Adresse administrative : 10-18 RUE DES TERRES AU CURE  
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : MONSIEUR JEAN-PAUL CARCELES, PRESIDENT

Objet : Développer toutes les initiatives visant à la dignité, l'épanouissement, l'autonomie des personnes, couples, familles avec ou sans enfants, en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale sans distinction de quelque nature que ce soit.

Date de publication au JO : 3 juillet 1985

N° SIRET : 38434214300037

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 2 : Développement économique de la filière

Action B3 : Accompagner et promouvoir le développement économique des SIAE en activant les

dynamiques d'achats socialement responsables

### **Description :**

Le développement des politiques d'achats socialement responsables des organismes privés et publics est un enjeu capital pour soutenir et diversifier l'activité des SIAE franciliennes. Si les pratiques d'achats évoluent depuis quelques années, il est encore nécessaire d'accompagner les démarches socialement responsables du côté des acheteurs, des fournisseurs (les SIAE) et des intermédiaires pour multiplier les expériences réussies.

En complément de l'outil support que constitue le site [www.entreprenons-ensemble.fr](http://www.entreprenons-ensemble.fr), la FNARS IDF propose de :

- Sensibiliser et former des acheteurs publics et privés sur les leviers et les stratégies innovantes pour mobiliser l'achat socialement responsable en direction des acteurs d'insertion par l'activité économique et des personnes en difficulté
- Former les SIAE sur la maîtrise de la commande publique et l'achat socialement responsable et sur la mise en œuvre de démarches actives en direction des donneurs d'ordre
- Sensibiliser les SIAE et les porteurs de projets sur les logiques d'achats socialement responsables
- Participer à la visibilité et la lisibilité de l'offre de services des SIAE (territoires et secteurs)
- Initier et accompagner des partenariats expérimentaux entre entreprises et SIAE en matière d'achats socialement responsables
- Mener une démarche de capitalisation auprès des acteurs pour recenser, au travers de fiches d'expériences, les problématiques récurrentes des démarches, les freins à lever pour la collaboration entre SIAE et donneurs d'ordre, des bonnes pratiques de partenariats entre SIAE et donneurs d'ordre (bailleurs sociaux par exemple)
- Organiser une rencontre régionale en partenariat avec l'AORIF et des réseaux de l'IAE pour diffuser les résultats des travaux, présenter l'offre de services des SIAE, sensibiliser sur l'achat socialement responsable.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

- chargé de mission 0,45 ETP
- stagiaire 0,75 ETP
- directrice régionale 0,10 ETP
- gestion administratif et comptable 0,14 ETP
- l'équipement en local bureau, salle de formation, matériels
- location de salle pour le (les) rencontres
- les supports pédagogiques utilisés

Charges de structure calculées au prorata des ETP mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

### **Public(s) cible(s) :**

Cibles et partenaires de l'action :

- Les SIAE franciliennes
- Les réseaux de l'IAE partenaires
- les collectifs départementaux IAE
- les organismes et réseaux agissant sur ces thématiques
- les insitutions publiques

- des organismes en charge de la mise en oeuvre de clauses sociales
- les fédérations patronales et les branches professionnelles
- les réseaux ou fédérations susceptibles de promouvoir les achats socialement responsables au sein de leur organisation et/ou de leur réseau (par exemple SNCF, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (fédération des bailleurs sociaux d'Ile-de-France), Union Régionale PACT Île-de-France)

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	43 685,00	71,57%	Région IDF	28 100,00	44,59%
Prestations externes (dont formation, communication, évènementiel)	10 400,00	17,04%	AUTOFINANCEMENT	913,00	1,45%
Charges de structure	6 953,00	11,39%	ETAT	14 000,00	22,22%
			Fonds européens	20 000,00	31,74%
Total	61 038,00	100,00%	Total	63 013,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	28 100,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**
**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2010	Soutien aux expérimentations - emploi	29 000,00 €
2010	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
2011	FNARS – Mise en œuvre d'un dispositif régional de soutien aux associations	2 037 744,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	12 000,00 €
	Montant total	2 173 744,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012937</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C1 - COORACE IDF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 600,00 €	49,64 %	27 600,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		27 600,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COORACE ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 17 RUE FROMENT  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Bernard ROUX, Président

Objet : La Coorace est une fédération de structure d'insertion par l'activité économique

Date de publication au JO : 18 janvier 1995

N° SIRET : 40020765000047

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 3 : Impulser des pratiques d'innovation sociale dans les structures d'IAE

Action C1 : Accompagner au changement par une démarche de développeur de territoire solidaire

**Description :**

L'objectif est de contribuer au changement de posture des SIAE (ancrage territorial, élargissement des missions, nouveaux modèles économiques, évolution des métiers) autour du développement de territoires

solidaires. En incitant les SIAE à ne pas se cantonner à un rôle de sas vers l'emploi, mais à investir les enjeux de sécurisation des parcours professionnels, de développement économique et d'animation territoriale, le COORACE IDF favorise l'émergence de pratiques socialement innovantes au sein des SIAE et la création d'activités d'utilité sociale dans les territoires franciliens.

Le rôle de développeur de territoires solidaires permet à la SIAE de repenser son offre (de biens et/ou services) et plus largement l'impact de son activité en termes d'utilité sociale, pour l'inscrire dans un développement économique et social, durable de son territoire d'intervention.

Cette démarche amène la SIAE à travailler de concert avec les acteurs économiques et sociaux du territoire pour répondre aux besoins sociaux peu ou mal satisfaits identifiés et créer ainsi collectivement de nouvelles activités ou développer les activités existantes en complémentarité.

L'action du COORACE vise à susciter et à accompagner ces initiatives, encore émergentes, de coopérations économiques et mutualisations entre SIAE, entre SIAE et structures/entreprises de l'ESS, entre SIAE et entreprises du territoire...

Ces regroupements d'acteurs économiques plus ou moins intégrés, que constituent les groupes économiques solidaires ou les pôles territoriaux de coopération économiques, favorisent :

- la sécurisation des parcours professionnels
- la construction d'une offre de services adaptés aux besoins et aux ressources du territoire
- la mutualisation de ressources matérielles, financières et humaines entre acteurs économiques
- la consolidation des modèles économiques des entreprises
- la recherche d'une taille critique pour répondre à la demande croissante de biens et de services solidaires et durables
- la création et le développement d'activités ou la reprise d'activités d'utilité sociale
- éventuellement la constitution de groupes intégrés d'entreprises ESS

Le COORACE IDF assurera la sensibilisation aux enjeux de mutualisation et coopération auprès des SIAE franciliennes, l'identification et la valorisation d'initiatives émergentes, l'accompagnement de dynamiques collectives portées par des SIAE franciliennes en partenariat avec les acteurs institutionnels sociaux et économiques du territoire.

Pour appuyer et outiller ces démarches, un travail de caractérisation de l'utilité sociale territoriale sera effectué.

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

Le chargé de communication, l'assistante réseau et la déléguée régionale sont mobilisés pour la mise en œuvre de l'action.

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action :

Les SIAE franciliennes (administrateurs, bénévoles, salariés permanents)

Les entreprises volontaires pour intégrer des démarches de coopérations économiques

Les partenaires institutionnels sociaux et économiques

Partenariats mobilisés ou à mettre en place

Les réseaux membres du Grafie

L'Atelier

La CRESS

Le réseau national COORACE  
Des experts de l'utilité sociale, du modèle économique  
Le labo de l'ESS  
Les DLA

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	36 863,00	66,30%
PRESTATIONS EXTERNES	17 317,00	31,15%
Charges de structure	1 420,00	2,55%
Total	55 600,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	27 600,00	49,64%
AUTOFINANCEMENT	11 000,00	19,78%
ETAT	12 000,00	21,58%
FONDS EUROPEENS	5 000,00	8,99%
Total	55 600,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	27 600,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2011	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012938</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C2 - UREI IDF</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	42 050,00 €	50,00 %	21 025,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>21 025,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : UNION REGIONAL ENTRE INTER ILE  
FRANCE

Adresse administrative : 12 RUE DE LA LUNE  
75002 PARIS 02

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : 16 mai 2011

N° SIRET : 33271260300064

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 3 : Impulser des pratiques d'innovation sociale dans les structures d'IAE  
Action C2 : Développer l'innovation sociale dans les SIAE

**Description :**

L'appropriation de pratiques d'innovation sociale constitue un des leviers de développement des SIAE, confrontées dans leurs activités quotidiennes à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits dans l'état

actuel du marché et des politiques publiques.

Si l'IAE a déjà expérimenté à de nombreuses reprises des solutions nouvelles, il n'existe pas véritablement de processus formalisé d'innovation sociale, partagé par les SIAE, sur lequel s'appuyer pour

- sensibiliser à ce qu'est et n'est pas l'innovation sociale
- permettre aux SIAE d'appréhender l'innovation sociale comme levier de développement
- appréhender la méthodologie de projets socialement innovants
- inciter les SIAE à se lancer dans des démarches d'innovation sociale

L'UREI propose de caractériser l'innovation sociale dans les SIAE, en particulier les entreprises d'insertion, afin de s'appuyer sur des exemples concrets et des outils partagés (identification, méthodologie, fiches-ressources), élaborés en alliant les travaux existants sur le sujet et une enquête de terrain au plus près des SIAE.

Sur cette base, l'UREI diffusera les outils et sensibilisera les SIAE afin qu'elles intègrent ces pratiques et soient en capacité de mener des projets socialement innovants.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

- chargé de mission 0,5 ETP
- gestion administratif et comptable : 0,05 ETP
- déléguée régionale adjointe : 0,15 ETP
- délégué régional : 0,05 ETP
- Local et matériel de l'UREI

Charges de structure calculées au prorata des ETP mobilisés sur l'action (=19% des ETP totaux)

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Cibles et partenariats mobilisés ou à mettre en place  
 Les SIAE franciliennes, en particulier les 155 entreprises d'insertion  
 Les réseaux de l'IAE et de l'ESS  
 Organismes ressources sur l'innovation sociale  
 Clubs d'entreprises et réseaux d'entreprises

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	25 478,00	60,59%
PRESTATIONS EXTERNES	6 000,00	14,27%
Charges de structure	8 697,00	20,68%
IMPOTS ET TAXES DIRECTEMENT LIES AU PROJET	1 875,00	4,46%
Total	42 050,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	21 025,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	2 834,00	6,74%
ETAT	18 191,00	43,26%
Total	42 050,00	100,00%

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	21 025,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	60 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	45 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012939</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION C4 - FNARS IDF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	60 361,00 €	38,93 %	23 500,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>23 500,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

**Dénomination :** FNARS IDF - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE

**Adresse administrative :** 10-18 RUE DES TERRES AU CURE  
75013 PARIS

**Statut Juridique :** Association

**Représentant :** MONSIEUR JEAN-PAUL CARCELES, PRESIDENT

**Objet :** Développer toutes les initiatives visant à la dignité, l'épanouissement, l'autonomie des personnes, couples, familles avec ou sans enfants, en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale sans distinction de quelque nature que ce soit.

**Date de publication au JO :** 3 juillet 1985

**N° SIRET :** 38434214300037

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

**Dispositif d'aide :** Développement de filières stratégiques pour l'ESS  
**Rapport Cadre :** CR93-12 du 22/11/2012

**Date prévisionnelle de début de projet :** 1 janvier 2013

**Date prévisionnelle de fin de projet :** 31 décembre 2013

**Démarrage anticipé de projet :** Oui

**Motivation démarrage anticipé :** Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

**Axe 3 :** Impulser des pratiques d'innovation sociale dans les structures d'IAE

**Action C4 :** Rapprocher les SIAE et les entreprises classiques afin de promouvoir des pratiques

socialement innovantes pour l'intégration dans l'emploi des personnes en parcours d'insertion

### **Description :**

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est un vecteur pour dynamiser les relations entre les SIAE et les entreprises classiques en particulier les PME volontaires pour adopter des pratiques socialement innovantes d'intégration de salariés en insertion en sorties de parcours. L'action menée par la FNARS IDF vise à identifier les freins et les verrous de cette intégration, valoriser les pratiques innovantes qui fonctionnent et accompagner les SIAE et entreprises sur des actions expérimentales.

A cet effet, la FNARS IDF aura pour mission de :

- Mener une démarche d'analyse des besoins des acteurs, des problématiques récurrentes et des enjeux partagés sur la question de la RSE et des pratiques communes favorisant l'intégration des personnes en insertion dans l'emploi
- Sensibiliser les entreprises, dans le cadre de leur RSE, pour l'élaboration et la mise en œuvre de partenariats innovants avec des SIAE et en réponse à leur besoin de recrutement
- Organiser des rencontres pour offrir un espace d'échanges sur les enjeux de la responsabilité sociale d'entreprise et du développement de pratiques d'intégration dans l'emploi (dirigeants, représentants du personnel,...)
- Accompagner les SIAE dans la mise en place de partenariats expérimentaux avec des entreprises dédiés à une meilleure intégration dans l'environnement professionnel (sécurisation)
- Diffuser des bonnes pratiques et des méthodes innovantes en matière d'intégration dans l'emploi auprès des entreprises, des SIAE et des autres acteurs de l'accompagnement socio-professionnel pour favoriser leur essaimage (élaboration d'outils de diffusion et capitalisation)

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens affectés humains et logistiques affectés à l'action :

- chargé de mission : 0,55 ETP
- stagiaire : 0,25 ETP
- directrice régionale : 0,10 ETP
- gestion administrative et comptable : 0,14 ETP
- local, bureau, salle de formation, matériels
- location de salle pour les rencontres
- les supports pédagogiques utilisés

Charges de structure calculées au prorata des ETP mobilisés pour la mise en oeuvre de l'action

### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action :

Partenariats mobilisés sur l'action :

- Les réseaux membres du GRAFIE
- les collectifs départementaux IAE
- les partenaires institutionnels
- les fédérations patronales ou les branches professionnelles : UNEP Ile-de-France, CGPME, CREPI
- les organismes spécialisés sur les thématiques particulières abordées : C2DI 93, Cités de métiers, Maisons de l'emploi

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	39 139,00	64,84%	REGION IDF	23 500,00	38,93%
PRESTATIONS EXTERNES	13 300,00	22,03%	ETAT	16 000,00	26,51%
Charges de structure	7 922,00	13,12%	FONDS EUROPEENS	20 000,00	33,13%
Total	60 361,00	100,00%	AUTOFINANCEMENT	861,00	1,43%
			Total	60 361,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	23 500,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2010	Soutien aux expérimentations - emploi	29 000,00 €
2010	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
2011	FNARS – Mise en œuvre d'un dispositif régional de soutien aux associations	2 037 744,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	12 000,00 €
	Montant total	2 173 744,00 €

## **ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS - SENSIBILISATION**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012921</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : PROMOTION DE L'ESS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE TERRITORIALE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT ENDOGENE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-65734-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE  
COMMUNE

Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET  
93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président

N° SIRET : 24930008800039

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'actions nécessite de prendre en charge les dépenses en date du 1er juillet 2013.

**Objectifs :**

Renforcer les actions de la collectivité en ESS pour participer au développement endogène du territoire de Plaine Commune, en s'appuyant sur de nouveaux axes stratégiques : coopération économique, innovation sociale et développement durable.

Ces axes répondent aux objectifs définis dans le rapport CR 93-12 du 22 novembre 2012 sur son volet Favoriser d'un écosystème propice au développement de l'ESS et de l'innovation sociale.

**Description :**

Le plan d'actions proposé par Plaine commune se décline de la manière suivante :

1) Sensibilisation et promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS), de l'innovation sociale et des enjeux du développement endogène ; promotion des achats et de la consommation responsables



a) Contribution à la création d'une culture commune sur l'ESS, l'innovation sociale et le développement local endogène :

- Mise en place d'un groupe de travail « Education, jeunes et ESS » (Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Agenda 21, Minga, Coopaname, AFIJ, ALJ, IUT de Saint-Denis, relais des actions de L'Atelier)
- Interventions de sensibilisation à la citoyenneté économique en milieu secondaire et supérieur (Minga – Coopaname – Les Petits Débrouillards) ;
- Convention cadre en cours d'élaboration avec l'IUT de Saint –Denis (stages, projets tutorés, mise en relation avec les employeurs de l'ESS).

b) Amélioration de la visibilité et la communication de l'ESS :

- Présence des acteurs de l'ESS dans des événements phare tels que les Foires de savoir faire solidaires (démonstrations, ateliers, débats, réalisation de kakémonos thématiques), le mois de l'ESS (comité de pilotage et comité de programmation local), les événements des villes, les rencontres organisées par d'autres services (Semaine du Développement Durable, Assises du Territoire de la Culture et de la Création, rencontres sur la création d'activité ...) et dans le cadre de l'arrivée de nouvelles entreprises (SFR, SNCF)
- Dynamisation des outils existants : annuaire en ligne, nouvelle version du site web, intranet, édition d'une lettre annuelle, participation aux tests des nouveaux outils collaboratifs – réseaux sociaux
- Réalisation d'un film de 10' à partir des témoignages, liens avec la radio...

c) Commercialisation, achat responsable et commande publique:

- Commercialisation lors des Foires des savoir – faire solidaires et bilan collectif
- Croisement avec les dynamiques et instances existantes : groupe de travail sur les clauses sociales, administration éco-responsable, bilan de la commande publique
- Elaboration et édition de deux outils : une plaquette sur les achats responsables ; un livret sur l'accès des acteurs de l'ESS à la commande publique.

2) Soutien aux initiatives solidaires, innovantes et durables tout au long de leur parcours, par le développement collectif de nouveaux modes d'accompagnement et l'amorçage de regroupements économiques solidaires.

a) Soutien aux initiatives solidaires, innovantes et durables tout au long de leur parcours : (pour mémoire)

- Poursuite de l'appel à projets ESS et amplification par l'articulation avec d'autres appels à projets (ESS et développement économique à d'autres échelles, CUCS, villes, emplois tremplins), le soutien à la recherche de financements (prêts, apports en capital, épargne citoyenne, crow-funding, prix) et l'accompagnement des lauréats
- Les autres axes d'intervention de Plaine Commune : consolidation - développement des SIAE et clauses d'insertion ; développement de l'emploi et consolidation de la fonction employeur des structures de l'ESS (Direction de l'emploi et de l'insertion) ; meilleure connaissance des SCOP et des SCIC (interventions Urscop).

b) Coopération horizontale pour une meilleure mobilisation de la chaîne de l'accompagnement – financement et ancrage auprès des Villes

- Dispositif de « Coordination avec les 9 villes » en lien avec les services municipaux concernés et le réseau de l'accompagnement.
- « Bourse aux projets » des Cigales : 1 fois par an ; articulation avec le projet de « Monnaies locales » (Mouvement SOL).
- Meilleure connaissance et orientation vers les Couveuses (peu présentes sur le territoire), CAE et Incubateurs régionaux et spécialisés (récents) ; étude de la coopération possible avec les nouveaux équipements du territoire (la future Maison de l'Innovation et de l'Environnement de Plaine Commune, la Maison des Initiatives Citoyennes de L'Île-Saint-Denis)

c) Accompagnement et formation, nouvelles méthodes :

- Organisation d'une formation – accompagnement en plusieurs modules et s'étalant sur un semestre, en partenariat avec l'IUT de Saint – Denis, le centre de ressources Profession Banlieue et les acteurs de

l'accompagnement (parmi les sujets : modèle économique, analyse de filières, coopération – mutualisation, politique de la ville, développement social local, présentation aux financeurs, politique RH, marchés publics, marketing solidaire) ;

- Publication d'un document support de formation et/ou de capitalisation. Repérage d'expertises locales.
- Mise en place d'une méthode de veille – alerte économique avec un accompagnement test ; accompagnements économiques ponctuels, orientations DLA.

#### d) Méthode et système d'amorçage des PTCE

- Outils structurants de l'accompagnement : réunions de travail du « Groupe d'accompagnement de projets » pour la conception collective d'une « Ingénierie de la Coopération » (Miel, Garances, DLA, Coopaname, Minga, Urscop, Inserco, Cigales, techniciens des collectivités, université, soutien de l'Atelier).

- Conception et lancement d'un système d'amorçage de regroupements économiques solidaires vers des PTCE : étude-accompagnement sur les pratiques et besoins de coopération « hors les murs », les emplois mutualisables, les liens possibles avec TPE- PME – Université ; étude-accompagnement sur les lieux culturels en tant qu'espaces collaboratifs, leurs enjeux humains de création, leurs besoins de rénovation durable des bâtiments; contribution à la production d'un outil interactif sur la « Gouvernance partagée » proposé par Mains d'Oeuvres. Nouveaux process. Expérimentation du changement d'échelle par la coopération dans des secteurs prioritaires : modes d'accueil de la petite enfance, valorisation de la diversité culturelle et tourisme créatif du territoire, éco-activités. Suivi des PTCE qui seraient soutenus par la Région Île-de-France.

- Mise en place d'outils stabilisants concernant les locaux et les équipements (travail réalisé avec le Service de l'Immobilier d'Entreprise) : repérage et caractéristiques principales de la demande de locaux ESS – SIAE. Premier test concernant le positionnement des bailleurs sociaux, des établissements publics fonciers, des grands locaux mutualisables, espaces de co-working en construction.

#### **Moyens mis en œuvre :**

2 chargées de mission ESS

Intervention de divers agents de la collectivité : Service Développement Local, Service Etudes et Prospective, Service Relations Entreprises, Service de l'Immobilier d'Entreprise, Direction de l'emploi – insertion, Délégation à l'Ecologie Urbaine / Agenda 21, Direction de la communication ...

Salles de réunion, Equipement informatique et internet, Centre de documentation et revues de presse, Equipement mobilisé dans le cadre des événements, Site web et annuaire entreprises de Plaine Commune

#### Partenariats :

Les 9 Villes de Plaine Commune, services de Plaine Commune, Conseil Général 93, acteurs de l'ESS, L'Atelier, Coopaname, Minga, Réalise, Miel, Cigales, AFIJ. Partenariat IUT de Saint-Denis, Inserco 93, DLA, Garances, couveuses et incubateurs ESS – IS à vocation régionale, pépinières. Universités. Plaine Commune Promotion, RTES ...

#### **Intérêt régional :**

L'économie sociale et solidaire à un ancrage territorial fort. La Région a besoin de partenaires locaux qui participent du développement de l'ESS. D'autre part, le programme proposé par Plaine Commune entre dans la stratégie de développement inscrite dans le Pacte pour le développement des territoires voté en octobre 2012.

#### **Public(s) cible(s) :**

- Les acteurs et réseaux de l'ESS et du développement durable (porteurs de projet, dirigeants, salariés),
- Les acteurs économiques impliqués également dans la démarche de coopération économique : auto-entrepreneurs, micro – entreprise, TPE, PME
- Les acteurs de l'accompagnement technique et financier
- Les centres de formation, les universités et centres de recherche

- Les collectivités territoriales,
- Les élus
- le jeune public (collégiens, lycéens, étudiants),
- et le grand public

**Détail du calcul de la subvention :**

100 000 X 50 % = 50 000 €

**Localisation géographique :**

- CA PLAINE COMMUNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
ETUDES	25 000,00	25,00%
FORMATION	24 000,00	24,00%
Conseil	11 500,00	11,50%
COMMUNICATION	29 600,00	29,60%
EVENEMENTIEL (dont location salle, matériel, logistique)	9 900,00	9,90%
Total	100 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	50 000,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	50 000,00	50,00%
Total	100 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	25 000,00 €
2014	25 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2010	Accessibilité des transports	483 000,00 €
2010	Construction et aménagement de médiathèques	1 301 696,00 €
2010	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2010	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	29 250,00 €

2010	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	50 167,22 €
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 806 303,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	3 022 727,85 €
2010	Renouvellement urbain	290 675,00 €
2010	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 169 437,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	29 369,00 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	20 000,00 €
2010	Politique autonome en faveur des sites en contrat urbain de cohésion sociale	200 000,00 €
2010	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	529 915,00 €
2010	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	25 000,00 €
2010	Lutte contre les discriminations	35 000,00 €
2010	Soutien régional à la gestion des déchets	46 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	1 510 641,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2012	Chantier école	98 100,00 €
2012	Construction et aménagement de médiathèques	1 078 709,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 853,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Jardins solidaires en Ile de France	5 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	98 929,76 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	4 805 836,50 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	172 409,25 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 425 737,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €

2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 608 627,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 111 551,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	564 994,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
	Montant total	38 436 331,25 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13013917</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A PLAINE CENTRALE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	8 600,00 €	50,00 %	4 300,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>4 300,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-65734-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE  
CAPCVM

Adresse administrative : 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER  
94046 CRETEIL CEDEX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
Représentant :

N° SIRET : 24940009400028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mars 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 25 mars 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'actions porté par la Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale nécessite la prise en compte des dépenses éligibles à la date de dépôt de la demande ; certaines actions engendrant des frais dès cette date.

**Objectifs :**

Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire de la communauté d'agglomération de Plaine Centrale du Val-de-Marne (Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes) afin de répondre aux besoins des habitants du territoire. Pour la communauté d'agglomération, l'ESS est 'un gisement potentiel d'innovation sociale et d'initiatives destinées à créer de l'activité répondant à des besoins collectifs de proximité, ainsi qu'à créer de l'emploi, dans un souci de développement durable du territoire".

Le programme d'actions présenté ci-dessous répond aux objectifs définis dans le rapport CR 93-12 du 22 novembre 2012 sur son volet "Favoriser d'un écosystème propice au développement de l'ESS et de l'innovation sociale".

**Description :**

La communauté d'agglomération est fortement engagée en faveur de l'ESS depuis 2005. Suite à la réalisation d'une étude-diagnostic pour connaître l'ESS et ses leviers de développement sur le territoire plusieurs plans d'actions partagés avec les partenaires locaux ont été menés.

L'action de Plaine Centrale s'articule autour de 4 axes :

**AXE 1 : Conforter la dynamique partenariale et la mise en réseau des acteurs**

L'objectif est de poursuivre et soutenir la dynamique collective de réseau impulsée depuis 2004 afin de permettre aux multiples acteurs des différentes filières de l'ESS de se connaître de favoriser l'émergence d'une culture commune et de susciter des initiatives de mutualisation et coopération.

- Pilotage et animation participative du plan d'action : comités de pilotage, animation du réseau de partenaires, amorçage de dynamiques de mutualisation et coopération entre acteurs locaux de l'ESS
- Développement d'une culture commune : outils de communication mutualisés, veille sur les enjeux du secteurs, échanges de pratiques avec d'autres agglomérations et développement de la transversalité en interne

**AXE 2 : Repérer les nouveaux besoins en matière d'utilité sociale sur le territoire**

L'objectif est d'identifier et de qualifier les besoins sociaux du territoire afin d'impulser des projets de développement d'ESS et d'innovation sociale.

La collectivité peut mettre en place un système de repérage des besoins, mener des études de faisabilité et soutenir l'émergence de projets, en coordination avec les partenaires du plan d'actions (accompagnateurs, financeurs, acteurs de l'ESS et porteurs de projet).

**AXE 3 : Soutenir les porteurs de projets solidaires du territoire**

L'objectif est de faciliter et accélérer la création de nouvelles activités d'utilité sociale en améliorant le lien entre les accompagnateurs et les porteurs de projets, en donnant de la visibilité à l'offre d'accompagnement existant sur le territoire et en apportant des outils méthodologiques et financiers aux créateurs.

- Organisation de l'appel à projets "Initiatives d'ESS" 2013
- Accompagnement méthodologique de porteurs de projets

**AXE 4 : Valoriser les acteurs et les initiatives, promouvoir l'ESS**

L'objectif est de favoriser la connaissance de l'ESS auprès du grand public, des entreprises et des institutions afin d'améliorer la notoriété de l'ESS et de susciter toujours plus d'initiatives et de projets.

- Organisation/participation à des manifestations de promotion de l'ESS
- Campagne de communication (site Internet, plaquette, diffusion vidéos, relations presse et médias)

### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et matériels :

1 chargée de mission (0,7 ETP)

Locaux et matériels de la collectivité

Partenariats :

La mise en oeuvre du plan d'actions repose sur l'implication et la mobilisation de nombreux partenaires présents sur le territoire, qui constituent un réseau toujours plus structuré.

- Structures d'insertion et d'accompagnement vers/dans l'emploi
- Structures de l'ESS (associations, coopératives)
- Accompagnateurs et financeurs de projets
- Collectivités territoriales
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne
- Université Paris-Est Créteil et Université Inter-âge de Créteil

### **Intérêt régional :**

Le programme d'actions présentés ci-dessus s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de la collectivité et

dans le Pacte pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle signé par la communauté d'agglomération avec la Ville de Bonneuil-sur-Marne, la Région Ile-de-France, l'Etat et le Département du Val-de-Marne (CP 10-915 du 17/11/2010).

**Public(s) cible(s) :**

- Acteurs locaux de l'ESS
- Elus et techniciens de la communauté d'agglomération et des villes du territoire
- Entreprises du territoire
- Porteurs de projets
- Grand public, jeunes, étudiants, familles

**Détail du calcul de la subvention :**

8600€\*50% = 4300€

**Localisation géographique :**

- CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COMMUNICATION	3 100,00	36,05%	AUTOFINANCEMENT	2 300,00	26,74%
Evènementiel (location salle matériel, logistique...)	5 500,00	63,95%	Région IDF	4 300,00	50,00%
			CG 94	2 000,00	23,26%
Total	8 600,00	100,00%	Total	8 600,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	4 300,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien régional à la gestion des déchets	75 000,00 €
2010	Contrats de territoire	1 864 265,85 €
2010	Soutien à l'immobilier d'entreprises	668 155,51 €
2010	Circulations douces	45 000,00 €



2011	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	150 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	4 762,50 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2011	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	75 000,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 500,00 €
2011	Circulations douces	14 221,50 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	89 835,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	230 117,00 €
2012	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	75 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	53 845,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	73 324,00 €
	Montant total	3 428 026,36 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012974</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : LA FABRIQUE A INITIATIVES SUD SEINE-ET-MARNE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	159 651,09 €	31,32 %	50 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>50 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)  
 Adresse administrative : 462 RUE BENJAMIN DELESSERT  
77550 MOISSY-CRAMAYEL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

Objet : Promotion et accompagnement du développement économique, de l'emploi et de la formation tout au long de la vie sur le territoire de Sénart, par la mise en oeuvre de nouveaux services et mise en réseau des acteurs du territoire.  
 Apporter des réponses aux besoins des personnes en recherche d'emploi, de formation ou d'orientation professionnelle, de public jeune de 16 à 25 ans en insertion sociale et professionnelle, des sénartais exerçant une activité professionnelle, des entreprises et créateurs d'entreprises.

Date de publication au JO : 12 février 1992

N° SIRET : 38830264800026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La Fabrique à Initiative portée par la Maison de l'emploi de Sénart entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de développement en accord avec la Pacte de Sénart Melun et celui du Sud 77. Elle a été soutenue par la Région jusqu'en décembre 2012 et il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Le programme d'action proposé par la Fabrique à Initiatives répond à 3 objectifs :

- Promouvoir l'ESS et l'innovation sociale
- Accompagner et former à la construction/formalisation de projets innovants socialement grâce à une méthodologie adaptée
- Amorcer des démarches de PTCE

Les actions correspondantes sont les suivantes :

- 1) une animation permanente du territoire d'intervention de la Fabrique
- 2) La mise en oeuvre de l'ingénierie "Fabrique"
- 3) Initier des démarches de coopération et de mutualisation sur le territoire

**Description :**

Le plan d'action se décline de la manière suivante :

- l'animation territoriale et les ateliers de créativité : sensibiliser, abimer, initier des coopérations et créer ainsi un écosystème favorable à l'émergence d'entreprises sociales dans le Sud Seine-et-Marne à travers des outils d'animation "Fabrique à initiatives"
- l'ingénierie de projet : études terrain et rendez-vous individuels avec les apporteurs d'idées, étude d'opportunité et études de faisabilité, accompagnement de l'entrepreneur social
- Amorcer des démarches de coopération et de mutualisation : informer, organiser des synergies entre acteurs afin d'initier des collaborations lors des actions d'animation et d'accompagnement de la Fabrique à initiatives, Ces collaborations peuvent être envisagées de façon territoriale ou par filière. Les actions de création d'activité sont ainsi complétées par de l'appui au développement des activités et de consolidation.

**Moyens mis en œuvre :**

- 1 responsable de La Fabrique à initiatives et une chargée de mission
- 2 bureaux, une salle de réunion et un véhicule.

Partenariats avec les collectivités territoriales, l'Etat, la Région, le Département, les fondations (dont MACIF), les agences de développement économique et d'innovation, les acteurs de l'ESS dont l'Atelier, la CRESS, l'URSCOP, les consulaires, les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, la société civile, Rurban Coop, etc.

**Intérêt régional :**

L'économie sociale et solidaire a un ancrage territorial fort. La Région a besoin de partenaires locaux qui participent au développement de l'ESS. D'autre part, le programme proposé par La Fabrique à initiatives entre dans la stratégie de développement inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation professionnelle et le développement économique de Sébart Melun signé avec la Région en 2011 et celui du Sud Seine-et-Marne en préparation.

**Public(s) cible(s) :**

Les cibles sont très diverses : acteurs économiques, institutionnels, société civile, étudiants, porteurs de projet

**Détail du calcul de la subvention :**

$159\,651,09 \times 31,32\% = 50\,000 \text{ €}$  (plafond de subvention)

Clé de répartition : 6.9 % des charges de fonctionnement car le temps affecté à l'action est de 436.08 heures pour 6316.67 jours travaillés pour la structure.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges de personnel	125 342,84	78,51%	REGION IDF	50 000,00	31,32%
Charges de structure (loyer, assurance, consommables, frais postaux et telecom, etc.)	26 208,25	16,42%	SAN DE SENART (Acquis)	32 000,00	20,04%
Frais de déplacement	8 100,00	5,07%	CG77 - en cours d'instruction	5 000,00	3,13%
Total	159 651,09	100,00%	FSE - en cours	72 651,09	45,51%
			Total	159 651,09	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	30 000,00 €
2014	20 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi	30 000,00 €
2010	Soutien aux expérimentations - Economie sociale et solidaire	40 000,00 €
2010	Lutte contre les discriminations	15 000,00 €
2010	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise Fonctionnement	29 787,12 €
2011	Soutien aux expérimentations - Economie sociale et solidaire	40 000,00 €
2011	Egalité femmes-hommes	30 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise Fonctionnement	28 716,05 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	10 000,00 €
2011	Campagne d'informatisation	2 900,90 €
2012	Egalité femmes-hommes	28 000,00 €
2012	Soutien aux expérimentations - Economie sociale et solidaire	40 000,00 €
2012	Développeurs de l'apprentissage	5 625,00 €
2012	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	87 500,00 €
2012	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	47 375,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	10 000,00 €

2013	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	47 013,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	22 500,00 €
	Montant total	574 417,07 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012889</b>
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

<b>Objet : LA PART DE L'ESS DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DES LACS DE L'ESSONNE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		50 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-65734-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE  
 Adresse administrative : 52 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY  
91170 VIRY-CHATILLON  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur GABRIEL AMARD, Président

N° SIRET : 24910057900013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale  
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'actions nécessite de prendre en charge les dépenses en date du 1er juillet 2013.

**Objectifs :**

La Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne a défini un plan d'action 2012-2014 pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire;

Ce programme se décline en 3 axes :

- 1/ Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'économie sociale et solidaire
- 2/ Promouvoir et soutenir le développement des dispositifs originaux de création d'activité
- 3/ Identifier et singulariser les dispositifs ESS innovants dans le projet de développement économique du territoire

Ces axes répondent aux objectifs définis dans le rapport CR 93-12 du 22 novembre 2012 sur son volet Favoriser d'un écosystème propice au développement de l'ESS et de l'innovation sociale.

**Description :**

Les actions qui seront réalisées au titre du soutien régional sont les suivantes :

- Organiser une manifestation : "Les 24h de l'ESS"

L'édition 2012 a regroupé 150 personnes. En 2013, avec le soutien régional, il s'agit d'amplifier ces résultats et d'inscrire les 24h comme un rendez-vous conjugant débats, ateliers, conférences et démonstrations. Cette manifestation touche aussi bien le grand public que les professionnels, les universitaires, etc.

- Soutenir les dynamiques de coopération et de mutualisation sur le territoire (amorçage des PTCE)

La CALE communiquera sur le concept de PTCE et les atouts de la mutualisation et de la coopération entre acteurs, travaillera à identifier les besoins et potentiels du territoire, soutiendra les démarches émergentes.

- Planter un fablab

Le concept de FabLab (FABrication LABoratory) désigne un atelier composé de machines outils pilotées par ordinateur, le moyen, d'une part d'appréhender l'outil informatique et le tout numérique comme un média tourné vers l'appropriation utile de la fabrication d'objets du quotidien et, d'autre part, comme un atelier, de transformation, de détournement et de recyclage d'objets.

La CALE propose donc de :

1) Mener une étude d'opportunité qui vise à positionner les besoins du territoire en matière de réparation, détournement et fabrication d'objets -principalement usuels- au moyen de machines à commande numérique.

2) Etendre la réflexion à la notion de coopérative de machines-outils pour les entrepreneurs désireux de fabriquer du prototype ou de la petite série

3) Appréhender l'informatique sous le biais des logiciels libres et de l'esprit coopératif

- Mettre en place une unité de compte locale : monnaie complémentaire

Le projet se décline de la manière suivante :

1) Etude de faisabilité et charte,

2) Constitution juridique gestion UCL,

3) Conception et réalisation de billets UCL, chambre de compensation.

**Moyens mis en œuvre :**

La CALE a fait le choix d'avoir un chef de projet dédié à l'Economie Sociale et Solidaire et a un budget dédié à cette politique.

Elle s'appuie en outre sur des partenariats avec, notamment, la CCI de l'Essonne, Essonne Active, la CAE ESSCOOP, l'URSCOP, Ressources solidaires, l'Atelier - Centre de ressources régional, le Conseil général de l'Essonne.

**Intérêt régional :**

L'économie sociale et solidaire à un ancrage territorial fort. La Région a besoin de partenaires locaux qui participent du développement de l'ESS. D'autre part, le programme proposé par les Lacs de l'Essonne entre dans la stratégie de développement inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation professionnelle et le développement économique signé avec la Région en 2008 et qui est en cours de renouvellement.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants, les entreprises, les acteurs de l'ESS, les universités des Lacs de l'Essonne et des alentours.

**Détail du calcul de la subvention :**

$100\ 000 \times 50\% = 50\ 000\ €$

Les dépenses se déclinent de la manière suivante :

- accompagnement des démarches de mutualisation (PTCE) : 16 000 €
- 24H de l'ESS : 35 000 €
- émergence d'un Fablab : 16 000 €
- émergence et développement d'une monnaie complémentaire : 33 000 €

**Localisation géographique :**

- CA LES LACS DE L'ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Prestations externes : Etudes (PTCE, FabLab, Monnaie complémentaire, etc.)	50 000,00	50,00%	REGION IDF	50 000,00	50,00%
Prestations externes : Communication et événementiel (24H de l'ESS)	35 000,00	35,00%	AUTOFINANCEMENT	50 000,00	50,00%
Autres prestations externes (conseil, autres études, communication, etc.)	15 000,00	15,00%	Total	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2013	25 000,00 €
2014	25 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 631 000,00 €
2010	Renouvellement urbain	576 546,30 €
2010	Accessibilité des transports	211 400,00 €
2010	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	10 500,00 €
2010	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 494 050,00 €
2010	Politique de l'eau-Investissement	418 806,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	1 594 863,00 €



2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	20 000,00 €
2011	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	27 500,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	165 925,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	218 720,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 500,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
	Montant total	15 420 010,30 €

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION  
TYPE « SENSIBILISATION A L'ECONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE ET A L'INNOVATION SOCIALE »**

**SENSIBILISATION A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET A  
L'INNOVATION SOCIALE**

**CONVENTION N° XXXXXX**  
Relative à la participation de la Région Île-de-France  
Au programme « XXXXXX »

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,  
En vertu de la délibération N° XXX du XXXXXXXX  
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Raison sociale :  
dont le statut juridique est :  
N° SIRET :

dont le siège social est situé au :  
ayant pour représentant  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

**PREAMBULE :**

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Sensibilisation à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 93-12 du 22 novembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

L'objectif de ce soutien est de sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat social et d'accompagner et former les structures de l'ESS à l'innovation sociale. Il permet, en outre, d'amorcer des démarches de mutualisation et d'échanges sur les territoires.

Plus généralement, la Région soutient les initiatives sociales et solidaires répondant à un besoin sociétal fort.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par délibération N° XXXX du XXXXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la réalisation du programme d'actions et des actions dont les descriptifs figurent dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à « *montant de la subvention régionale pour l'ensemble du programme d'action* » calculé sur la base de « *montant des dépenses éligibles* » soit un taux d'intervention de « X ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC sont détaillés dans les annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention.

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES**

### **ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE**

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser, à leur initiative et sous leur responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans les annexes dénommées « fiche projet »,
- participer aux réunions concernant les bilans, l'échange, le suivi général, l'évaluation du programme subventionné,
- fournir à la Région un bilan annuel quantitatif et qualitatif du programme subventionné au plus tard dans les 6 mois suivant la période soutenue,
- organiser le pilotage du programme d'action en invitant la Région à participer à ces instances (comité de pilotage, comités techniques, etc.) ;
- assurer l'évaluation du programme : à ce titre, il assure la mesure de l'activité et de l'efficacité sur la base des indicateurs mentionnés dans le programme et validé par le comité de pilotage.

### **ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES**

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire,
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière,
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention,
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives,
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives,
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné,
- Appliquer, pour réaliser les achats nécessaires à la réalisation du programme d'action, s'il y est soumis, les règles du Code des Marchés Publics ou de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

### **ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION**

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

Trois mois avant la date prévue pour les principales manifestations relatives à l'objet de la présente convention, le bénéficiaire prend l'attache des services de la Région pour organiser la participation potentielle de la collectivité à cette occasion (présence des élus, fixation de la date, validation des cartons d'invitation, ...).

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

#### ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la convention et de l'évaluation des actions et résultats obtenus. Il regroupe le porteur du programme, la Région, les autres financeurs et tout organisme utile au bon déroulement du programme. Il se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du bénéficiaire. Ce dernier est chargé du secrétariat et rédige le compte-rendu ou relevé de décisions de chacune des réunions du comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de faire un point sur l'état d'avancement du projet et s'assure :

- de la bonne exécution du programme,
- de la cohérence de la mise en œuvre et du déroulement des actions du programme, voire de leurs éventuelles évolutions,
- de la pertinence des mesures adoptées aux fins d'évaluation, de capitalisation et de valorisation des résultats, ainsi que des suites qui lui seront données.

Le bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire devra être présenté en comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de préciser la liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme dès son lancement.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats aux objectifs définis par chaque action du programme de développement, sur l'intérêt général des actions réalisées notamment en termes de développement de la filière et de professionnalisation de ses parties prenantes.

#### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

##### ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

## ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

### ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Si le bénéficiaire justifie ne pas disposer de trésorerie, il peut bénéficier d'avances, à notification de la convention et sur appel de fonds, à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, et ce, dans la limite de 50 % du montant de la subvention prévue.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un plan de trésorerie sur 1 an du bénéficiaire démontrant le besoin de trésorerie, signé par le représentant légal ;
- un plan de dépenses prévisionnelles, spécifiquement sur le projet présenté, signé du représentant légal.

### ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses signé du représentant légal de l'organisme précisant :
  - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
  - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

### ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses précisant :
  - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
  - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

**Pour les personnes morales de droit public**, l'état récapitulatif des dépenses de l'action spécifique subventionnée comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et du comptable public qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

**Pour les personnes morales de droit privé**, l'état récapitulatif est signé du représentant légal de l'organisme.

- un bilan de l'action subventionnée signé par le représentant de la structure

- **Pour les personnes morales de droit privée**, un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée comportant la signature du représentant du bénéficiaire, ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes si le bénéficiaire en est doté.

### ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

### ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

La période d'éligibilité des dépenses subventionnables est inscrite dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention (dates prévisionnelles de début et de fin de projet).

### ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la 1<sup>ère</sup> subvention au bénéficiaire au titre du programme précité, à savoir le XXXXXXXX.

La convention prend fin à la date du versement du solde de la dernière subvention votée au titre du programme pluriannuel ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité des subventions non soldées figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

### ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

### ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

**ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

**ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes dénommées « fiche projet » adoptées par délibération N° XXXX du XXXXXXXX.

Fait à Paris, en XX exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_

Pour « X intitulé de l'organisme X »  
Le (titre du signataire)

« X nom du signataire X »

Le \_\_\_\_\_

Pour la Région Ile-de-France  
Le Président  
du Conseil régional d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON